

182
183

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

P. J. : - 1 répartition entre budget des frais de personnel
- 1 refacturation des charges d'administration générale
- 2 projets de délibération

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe relatif à la distribution d'eau potable permet de centraliser en termes budgétaires les différentes opérations menées par la Ville pour sécuriser et renforcer l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune. Il permet de distinguer les dépenses se rapportant à cette politique et d'évaluer le coût des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Il est rappelé que le présent budget annexe ne retrace que les opérations gérées en régie directe par la Ville, excluant ainsi celles réalisées dans le cadre de la délégation de service public par affermage avec îlots concessifs dont la gestion relève du délégataire et généralement de la comptabilité privée.

II. LE BUDGET ANNEXE PRIMITIF DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2018

Le budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 932.290.681 F, se répartissant de la manière suivante :

LA SECTION D'EXPLOITATION : 227 M**Dépenses**

Frais de personnel 68 M

Fonctionnement du service
de distribution d'eau 29 M

Intérêt de la dette 5 M

Restes à réaliser 3 M

Opérations d'ordre 12 M

Epargne 110 M

RecettesRedevance d'eau
227 M

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 705 M

Dépenses	Recettes
Les dépenses d'investissement d'adduction en eau potable 463 M	Emprunts 371 M
Remboursement annuité de la dette 30 M	Opérations d'ordre 103 M
Restes à réaliser 2017 77 M	Epargne 110 M
Opérations d'ordre 91 M	Affectation excédent 2017 121 M
Résultat 2017 reporté 44 M	

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans des tableaux synthétiques en fin de note.

1) La section d'exploitation

a) Les dépenses : 104.566.658 F

Crédits 2018	Reports 2017
101.294.100	3.272.558

Les dépenses proposées pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable s'élèvent à 101.294.100F, se répartissant comme suit :

➤ Frais d'exploitation : 28.423.100 F

- frais d'études et recherches	: 400.000 F
- frais d'entretien des ouvrages, de terrains et de servitudes	: 4.400.000 F
- frais d'honoraires d'experts	: 2.500.000 F
- autres matières et fournitures	: 1.500.000 F
- frais d'analyses d'eau	: 8.000.000 F
- assurance barrage	: 1.035.000 F
- charges d'administration générale refacturées	: 10.588.100 F

➤ Frais de personnel : 68.221.000 F

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents dont les modalités de répartition entre budget sont présentées en annexe.

➤ Intérêts des emprunts : 4.650.000 F

Le montant des intérêts à payer au titre des emprunts contractés est évalué à 4.650.000 F.

b) Les recettes : 227.000.000 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultat 2017
227.000.000	0	0

➤ Recettes d'exploitation du service : 227.000.000 F

En contrepartie du service rendu aux usagers, le produit de la redevance d'eau escompté en 2018 est évalué à 227.000.000 F, ce qui permettra de financer l'exploitation du service sans contribution du budget principal.

Par ailleurs, il est rappelé que le conseil municipal a acté en décembre 2017 la revalorisation du tarif des redevances d'eau et d'assainissement, initiée depuis 2016, dans la perspective des investissements à réaliser pour garantir la ressource en eau, l'entretien du patrimoine, la salubrité de la Ville et la protection de l'environnement. Pour 2018, ils s'établissent comme suit :

	2016	2017	2018
eau potable :	20,0 F/m3	20,1 F/m3	21.1 F/m3
assainissement :	31,4 F/m3	32,3 F/m3	32.7 F/m3

2) La section d'investissement

a) Les dépenses : 613.942.381 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultat 2017
492.757.000	77.296.867	43.888.514

En 2018, le programme proposé consistera à poursuivre les travaux de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau potable. De plus, à l'instar du schéma directeur d'assainissement, la Ville souhaite se doter d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable qui définira un programme pluriannuel d'investissement pour les prochaines années permettant de répondre aux besoins des usagers.

En matière d'études et de travaux, l'enveloppe consacrée s'élève à 463 millions retracés dans les chapitres opérations du tableau ci-après :

N° Opération	No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
			Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
6101	AP N° : 61-2013-12 – EQUIPEMENTS EN EAU 2013-2016	861 350 000	725 488 825	30 902 067	103 300 000	1 000 000	659 108
	AP N° : 61-2017-1 - PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 007 600 000	10 000 000	9 599 999	213 500 000	284 500 000	490 000 001
	HORS AP			15 252 509	69 500 000		
6114	AP N° : 61-2013-4 – ETUDES ET TRAVAUX BARRAGE DE DUMBEA	181 000 000	52 462 565	21 542 292	76 457 000	23 000 000	7 538 143

Les crédits proposés se déclinent dans les opérations listées ci-dessous :

- Etudes :

- ✓ études et travaux sur le barrage de la Dumbéa : 76.457.000 F
- ✓ études d'adduction d'eau potable diverses : 4.000.000 F
- ✓ études relatives au schéma directeur d'adduction d'eau potable dans le cadre de l'Agenda 21 : 17.500.000 F

- Travaux :

- ✓ remplacement d'une conduite d'eau rue Jules Garnier : 3.000.000 F
- ✓ dévoiement d'adduction d'eau potable rue Auer : 8.000.000 F
- ✓ dévoiement d'adduction d'eau potable rue des frères Charpentier : 25.000.000 F
- ✓ travaux de rénovation des clôtures sur réservoirs et sites de production : 40.000.000 F
- ✓ travaux d'adduction d'eau potable :
 - à Normandie : 33.000.000 F
 - à Trianon : 10.000.000 F
 - rue de l'Alma / André Ballande (phase 2) : 30.000.000 F
 - rue sœur Jeanne Jugan : 3.000.000 F
 - route de l'Anse Vata : 37.000.000 F
 - rue Lods : 20.000.000 F
 - rues Cevennes / Picardie : 9.000.000 F
 - quartier Anse Vata : 40.000.000 F
 - Parc urbain de Sainte-Marie : 11.000.000 F
- ✓ dévoiement d'adduction DN300 Pont Rivière Salée voie express : 9.000.000 F
- ✓ travaux sur barrage : 5.000.000 F
- ✓ travaux sur ouvrages d'eau potable : 24.500.000 F

- Travaux d'adduction d'eau potable dans le cadre du projet « Néobus » :

- ✓ rue Edouard Unger : 22.800.000 F
- ✓ rue Jacques Iekawé : 20.000.000 F
- ✓ rue Austerlitz (carrefour République) : 5.500.000 F
- ✓ rue Austerlitz (entre la rue Doumer et Patch) : 9.000.000 F

Le montant du remboursement des emprunts en capital pour ce budget annexe s'élève à 30.000.000 F.

Par ailleurs, avec la reprise anticipée des résultats, le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 43.888.514 F est reporté en dépenses d'investissement compte 001 – solde d'investissement reporté.

b) Les recettes : 491.509.039 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultat 2017
370.496.927	0	121.012.112

L'épargne dégagée en section de fonctionnement et l'emprunt constituent les seuls financements du programme d'investissement énoncé ci-dessus.

➤ Emprunt : 370.496.927 F

Ainsi, en complément de l'épargne dégagée en section d'exploitation et la reprise des résultats de l'année 2017, l'enveloppe d'emprunt prévisionnel nécessaire pour le financement des dépenses d'investissement proposées s'élève à 370.496.927 F.

➤ Reprise des résultats 2017 : 121.012.112 F

La section d'exploitation a dégagé, en 2017, un excédent d'un montant de 121.012.112 F qui sera affecté en recettes d'investissement pour couvrir en partie le besoin de financement de la section.

III. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

La nouvelle situation des autorisations de programme s'établit comme suit :

AP VOTEES A MODIFIER						
No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
AP N° : 61-2013-4 – ETUDES ET TRAVAUX BARRAGE DE DUMBEA	181 000 000	52 462 565	21 542 292	76 457 000	23 000 000	7 538 143
AP N° : 61-2013-12 – EQUIPEMENTS EN EAU 2013-2016	861 350 000	725 488 825	30 902 067	103 300 000	1 000 000	659 108
AP N° : 61-2015-3 – TRAVAUX RESERVOIR METEO	104 085 925	104 085 925	-	-	-	-
AP N° : 61-2017-1 - PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 007 600 000	10 000 000	9 599 999	213 500 000	284 500 000	490 000 001

IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 sont intégrés au présent budget. Il s'agit des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2017, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement.

L'ensemble de ces soldes est récapitulé comme suit dans les tableaux ci-après :

1) Les dépenses d'investissement 2017 à reporter sur 2018

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6101	2031	FRAIS D'ETUDES	811	2907710
6101	2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	811	1610306
6101	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	51198885
6101	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	811	37674
TOTAL DU CHAPITRE 6101 :				55 754 575 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6114	2031	FRAIS D'ETUDES	811	4145528
6114	2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	811	17396764
TOTAL DU CHAPITRE 6114 :				21 542 292 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2018 : 77 296 867 F CFP

2) Les dépenses d'exploitation 2017 à reporter sur 2018

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	811	456340
011	6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	811	1838761
011	618	DIVERS	811	322457
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	811	655000
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				3 272 558 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2018 : 3 272 558 F CFP

V. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2018 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'intégration de frais d'études, d'avances versées, d'amortissements et du prélèvement.

1) A l'intérieur de la section d'investissement

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRAVAUX EN COURS D'INSTALLATION	041	2315	91 348 300			
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES				041	238	57 338 000
FRAIS D'ETUDES				041	2031	34 010 300
TOTAL			91 348 300			91 348 300

2) De section à section

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	110 378 042	021	021	110 378 042
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	042	6811	12 055 300			
AMORTISSEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS				040	28148	444 100
AMORTISSEMENTS RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE				040	281531	11 611 200
TOTAL			122 433 342			122 433 342

VI. CONCLUSION

Le budget annexe primitif relatif à la distribution de l'eau potable s'élève donc à 932.290.681 F pour l'exercice 2018.

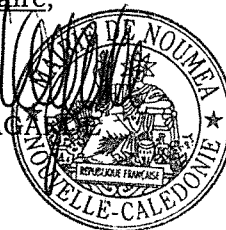
L'exploitation du service est assurée par la redevance. La réalisation d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable et le programme de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau sont proposés à hauteur de 463 millions (hors restes à réaliser avec un recours à l'emprunt de 370 millions).

Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 8 février 2018

Le Maire,

Sonia LAGA



14 MAR. 2018

ANNEXE N° 1

REPARTITION ENTRE BUDGET DES FRAIS DE PERSONNEL CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE DE LA VILLE DE NOUMEA POUR L'EXERCICE 2018

CONTROLE DE LEGALITE

DIVISION - SERVICE	Fonction	Prévision Masse salariale 2018	Budget principal (B01)				Budget annexe Eau Potable (B03)			
			Quote part 2017	Montant 2017	Quote part 2018	Montant 2018	Quote part 2017	Montant 2017	Quote part 2018	Montant 2018
PA	SGA	12 653 376	85%	10 854 299	85%	10 755 370	5%	638 488	5%	632 669
DEP	DIRECTEUR	12 370 753	85%	10 177 547	85%	10 515 140	5%	598 679	5%	618 538
DETVEA	CHEF DE DIVISION	11 961 469	80%	10 959 313	80%	9 569 175	10%	608 851	10%	1 196 147
DETVEA	CHEF DE BUREAU	7 329 096	90%	7 330 000	90%	6 596 186	5%	0	5%	366 455
DETVEA	INGENIEUR ETUDES	7 701 043	90%	7 306 724	90%	6 930 939	5%	0	5%	385 052
DETVEA	TECHNICIEN ETUDES	5 750 064	90%	6 886 319	90%	5 175 058	5%	382 573	5%	287 503
DETVEA	TECHNICIEN ETUDES	5 488 380	90%	4 932 000	90%	4 939 542	5%	274 000	5%	274 419
DETVEA	CHEF DE SUBDIVISION	8 727 612	90%	7 490 321	90%	7 854 851	5%	416 129	5%	436 381
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 773 920	90%	5 095 535	90%	5 196 528	5%	283 085	5%	288 696
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 985 863	90%	5 148 395	90%	5 387 277	5%	286 022	5%	299 293
DETVEA	CHEF DE SUBDIVISION	9 665 329	20%	1 858 821	20%	1 933 066	40%	3 717 642	40%	3 866 132
DETVEA	CHARGE D'AFFAIRES	6 499 800	20%	754 385	20%	1 299 960	40%	5 280 696	40%	2 599 920
DETVEA	CHARGE D'AFFAIRES	7 911 348	20%	788 110	20%	1 582 270	40%	3 546 496	40%	3 164 539
DETVEA	CHARGE D'AFFAIRES	6 264 084	10%	794 034	10%	626 408	45%	3 573 152	45%	2 818 838
DETVEA	CHEF DE SUBDIVISION	11 027 884	20%	2 177 385	20%	2 205 577	40%	4 354 770	40%	4 411 154
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 520 000	20%	1 151 775	20%	1 104 000	30%	2 303 550	30%	1 656 000
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 488 380	20%	1 206 211	20%	1 097 676	50%	2 412 422	50%	2 744 190
DETVEA	INGENIEUR TRAVAUX	6 682 836	30%	1 589 616	30%	2 004 851	30%	3 179 231	30%	2 004 851
DESU	CHEF DE DIVISION	10 022 436	90%	13 544 733	90%	9 020 192	5%	0	5%	501 122
PAB DEP	RESPONSABLE	5 441 100	70%	3 855 478	70%	3 808 770	15%	826 174	15%	816 165
PAB DEP	ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE	4 730 988	70%	3 311 472	70%	3 311 692	15%	709 601	15%	709 648
PAB DEP	ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE	4 669 752	70%	3 193 384	70%	3 268 826	15%	684 297	15%	700 463
PAB DEP	SECRETAIRE	5 324 916	70%	5 378 303	70%	3 727 441	15%	0	15%	798 737
PAB DEP	SECRETAIRE	4 730 988	70%	3 413 815	70%	3 311 692	15%	731 532	15%	709 648
PAB DEP	SECRETAIRE	4 872 012	70%	3 446 635	70%	3 410 408	15%	738 565	15%	730 802
DPSD	CHEF DE DIVISION	10 868 844	40%	3 665 802	40%	4 347 538	20%	1 832 901	20%	2 173 769
DPSD	CHEF DE SUBDIVISION	7 463 004	20%	1 486 000	20%	1 492 601	40%	2 972 000	40%	2 985 202
DPSD	TECHNICIEN INSTRUCTEUR PERMIS DE CONSTRUIRE	5 773 920	40%	2 393 202	40%	2 309 568	30%	1 794 901	30%	1 732 176
DPSD	CHEF DE BUREAU	6 803 436	20%	1 466 000	20%	1 360 687	40%	2 932 000	40%	2 721 374
DPSD	TECHNICIEN USINES EAU POTABLE	5 750 064	10%	555 288	10%	575 006	90%	4 997 590	90%	5 175 058
DPSD	TECHNICIEN EXPLOITATION EAU POTABLE	5 488 380	10%	555 288	10%	548 838	90%	4 997 590	90%	4 939 542
DESU	CHEF D'EQUIPE MATERIEL ROULANT	5 956 884	40%	2 382 265	40%	2 382 754	20%	1 191 132	20%	1 191 377
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - TRACTEUR	4 731 624	40%	1 930 603	40%	1 892 650	20%	965 302	20%	946 325
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - TRACTEUR	4 645 824	40%	1 842 556	40%	1 858 330	20%	921 278	20%	929 165
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - TRACTEUR	5 570 412	40%	2 267 690	40%	2 228 165	20%	1 133 845	20%	1 114 082
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	5 242 572	40%	2 051 137	40%	2 097 029	20%	1 025 569	20%	1 048 514
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	5 194 320	40%	2 071 008	40%	2 077 728	20%	1 035 504	20%	1 038 864
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	5 184 360	40%	2 073 309	40%	2 073 744	20%	1 036 654	20%	1 036 872
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	4 645 416	40%	1 842 512	40%	1 858 166	20%	921 256	20%	929 083
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	4 000 000	40%	1 590 000	40%	1 600 000	20%	795 000	20%	800 000
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	4 262 244	40%	1 678 451	40%	1 704 898	20%	839 225	20%	852 449
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	5 360 304	40%	2 141 807	40%	2 144 122	20%	1 070 903	20%	1 072 061
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	4 564 548	40%	1 821 914	40%	1 825 819	20%	910 957	20%	912 910
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	5 128 764	40%	2 051 032	40%	2 051 506	20%	1 025 516	20%	1 025 753
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	4 744 728	40%	1 753 246	40%	1 897 891	20%	876 623	20%	948 946
DESU	CHEF DE SUBDIVISION	8 153 748	80%	5 944 000	80%	6 522 998	10%	743 000	10%	815 375
DESU	TECHNICIEN REGIE	8 144 232	80%	4 384 000	80%	6 515 386	10%	548 000	10%	814 423

ANNEXE N° 2

REFACTURATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE RELATIF A LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2018

CHAPITRE	COMPTE	LIGNE DE CREDIT	CLE DE REPARTITION	BUDGET PRINCIPAL B01	BUDGET ANNEXE B03
				Total budget 2018 (BP + RP)	Montant proposé à la refacturation
011	60611 - Eau et assainissement	LC 10116 - Consommation eau des services communaux	A	12 900 000	110 991
011	60611 - Eau et assainissement	LC 11894 - Consommation eau édifices divers	A	12 500 000	107 550
011	60612 - Energie et électricité	LC 10117 - Consommation électrique services communaux	A	41 474 000	356 842
011	60612 - Energie et électricité	LC 11907 - Consommation électrique édifices divers	A	17 000 000	146 268
011	6064 - Fournitures administratives	Tout compte	A	12 357 000	106 319
011	611 - Contrats prestations services	LC 23333 - contrat prest* ass info sie	A	51 361 000	441 909
011	611 - Contrats prestations services	LC 23334 - contrats prest* plan bureau*	A	1 575 776	13 558
011	611 - Contrats prestations services	LC 23335 - contrats prest* ass info - sed	A	23 415 000	201 462
011	611 - Contrats prestations services	LC 23336 - contrats prestations sirh	A	15 550 000	133 792
011	611 - Contrats prestations services	LC 23337 - contrats prest* ass info dsi	A	1 595 000	13 723
011	616 - Primes d assurances	LC 10022 - assurance bâtiments communaux	A	38 850 000	334 265
011	616 - Primes d assurances	LC 10024 - assurance RC communal	A	21 000 000	180 684
011	616 - Primes d assurances	LC 14705 - assurance flotte automobile	A	14 100 000	121 316
011	6184 - Verst organismes formation	Tout compte	A	50 874 098	437 720
011	6188 - Autres frais divers	LC 10045 - frais divers ATM	A	2 400 000	20 650
011	6188 - Autres frais divers	LC 10153 - autres frais divers eau & assainissement	C	5 440 401	5 440 401
011	6188 - Autres frais divers	LC 10315 - gestion du courrier	A	759 000	6 530
011	6188 - Autres frais divers	LC 10328 - autres frais CCM	A	479 700	4 127
011	6188 - Autres frais divers	LC 11672 - prest* s/connectique existante	A	1 496 000	12 872
011	6188 - Autres frais divers	LC 11673 - prestations regie	A	5 203 153	44 768
011	6188 - Autres frais divers	LC 13162 - prest* evolut* infrastructure	A	997 000	8 578
011	6188 - Autres frais divers	LC 16442 - prestat* service dsi	A	1 363 398	11 731
011	6188 - Autres frais divers	LC 16692 - prest* destruction consommable	A	100 000	860
011	6188 - Autres frais divers	LC 18187 - prest* amo espace num. mmq vdc	A	300 000	2 581
011	6188 - Autres frais divers	LC 20471 - prest* - politique de securite	A	4 087 000	35 164
011	6188 - Autres frais divers	LC 20491 - prestat* assistance bo / site	A	2 841 000	24 444
011	6188 - Autres frais divers	LC 21977 - prestat* assist*mco du portail	A	648 000	5 575
011	6188 - Autres frais divers	LC 23245 - prest* gouvernance management	A	2 500 000	21 510
011	6225 - Indem au comptable & régisseur	Tout compte	B	3 840 000	78 550
011	6231 - Annonces et insertions	Tout compte	A	32 964 790	283 629
011	6236 - Catalogues et imprimés	LC 10374 - catalogues et imprimés	A	7 800 000	67 111
011	6236 - Catalogues et imprimés	LC 23232 - DAJM: enveloppes, pochettes, parapheurs	A	2 000 000	17 208
011	6261 - Frais d'affranchissement	Tout compte	A	8 670 000	74 597
011	6262 - Frais de télécommunications	LC 10041 - Frais de communication tous services	A	46 000 000	395 783
011	6262 - Frais de télécommunications	LC 20578 - Contrat abonnement lignes celeris ethernet	A	9 605 000	82 641
011	6281 - Concours divers	Tout compte	A	18 325 000	157 668
011	6283 - Frais de nettoyage des locaux	LC 10136 - Nettoyage des locaux communaux	A	27 950 000	240 481
011	6288 - Autres services extérieurs	LC 11681 - Abonnement FAI ADSL	A	9 043 000	77 806
65	6531 - Ind maires adjoints conseil	Tout compte	A	81 400 000	700 364
65	6532 - Frais missions élus	Tout compte	A	3 000 000	25 812
65	6533 - Cotisations de retraite	Tout compte	A	3 870 000	33 297
65	6535 - Formations	Tout compte	A	800 000	6 883

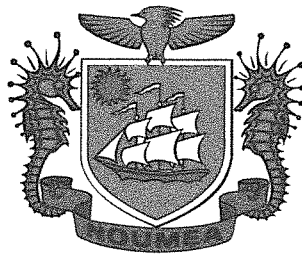
CLEFS DE REPARTITION UTILISEES:

- A application du pourcentage global de refacturation du personnel du budget annexe B02 sur l'ensemble de la masse salariale de la ville
- 0,86% pourcentage de refacturation du personnel du budget annexe B02 sur l'ensemble de la masse salariale de la ville
- B application du pourcentage des dépenses réelles du budget annexe B02 2017 sur le total des dépenses réelles tous budgets 2017
- 2,05% pourcentage des dépenses réelles du budget annexe B02 2017 sur le total des dépenses réelles tous budgets 2017
- C pas de clef de répartition, la totalité de la ligne est refacturée

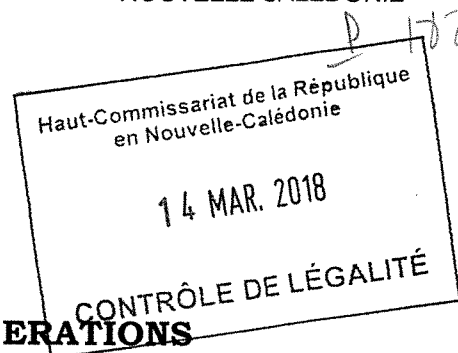
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
06.03.2018

DATE D'AFFICHAGE
06.03.2018

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Philippe BLAISE
		M.	Patrick SENS	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M.	Gaël YANNO	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51				
(6 procurations)					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/182
relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa
pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 du Grand Nouméa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2014 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/64 du 6 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/16 du 8 février 2018,

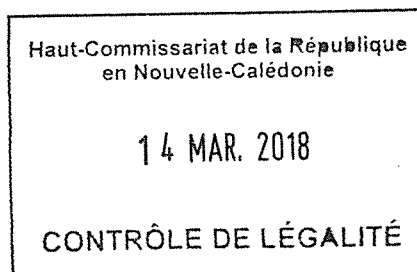
La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 932.290.681 F, se répartissant de la manière ci-après :



	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	492.757.000	370.496.927
Restes à réaliser 2017	77.296.867	
Opérations d'ordre	91.348.300	103.403.600
Virement de la section d'exploitation		110.378.042
Résultat d'investissement reporté 2017	43.888.514	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2017		121.012.112
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	705.290.681	705.290.681
SECTION D'EXPLOITATION		
Opérations réelles	101.294.100	227.000.000
Opérations d'ordre	12.055.300	
Restes à réaliser 2017	3.272.558	
Excédent de fonctionnement reporté 2017		
Virement à la section d'investissement	110.378.042	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	227.000.000	227.000.000
MONTANT TOTAL DU BUDGET	932.290.681	932.290.681

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci-joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

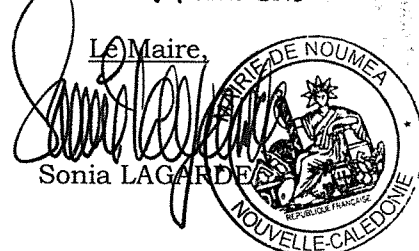
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **14 MARS 2018**

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
AFFICHAGE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué
~~electeur~~
et ~~par~~ publié le **14 MARS 2018**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ANNEXE 1

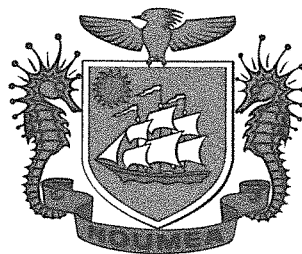
SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
6101	Equipements eau et assainissement	442.054.575	442.054.575	
6114	Etude et travaux barrage Dumbéa	97.999.292	97.999.292	
16	Emprunts et dettes assimilées	30.000.000	30.000.000	
041	Opérations patrimoniales	91.348.300		91.348.300
001	Résultat d'investissement reporté	43.888.514	43.888.514	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		705.290.681	613.942.381	91.348.300

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilées	370.496.927	370.496.927	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	12.055.300		12.055.300
041	Opérations patrimoniales	91.348.300		91.348.300
021	Virement de la section d'exploitation	110.378.042		110.378.042
10	Dotations, fonds divers et réserves	121.012.112	121.012.112	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		705.290.681	491.509.039	213.781.642

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	31.695.658	31.695.658	
012	Charges de personnel et frais assimilés	68.221.000	68.221.000	
66	Charges financières	4.650.000	4.650.000	
023	Virement à la section d'investissement	110.378.042		110.378.042
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	12.055.300		12.055.300
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		227.000.000	104.566.658	122.433.342
RECETTES D'EXPLOITATION				
75	Autres produits de gestion courante	227.000.000	227.000.000	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		227.000.000	227.000.000	



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 06.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.03.2018	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Philippe BLAISE
		M.	Patrick SENS	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M.	Gaël YANNO	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51				
(6 procurations)					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 du Grand Nouméa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/64 du 6 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/16 du 8 février 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018, sont approuvées les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans les tableaux ci-dessous :

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AP VOTEES MODIFIEES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
AP N° : 61-2013-4 – ETUDES ET TRAVAUX BARRAGE DE DUMBEA	181 000 000	52 462 565	21 542 292	76 457 000	23 000 000	7 538 143
AP N° : 61-2013-12 – EQUIPEMENTS EN EAU 2013-2016	861 350 000	725 488 825	30 902 067	103 300 000	1 000 000	659 108

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
AP N° : 61-2015-3 – TRAVAUX RESERVOIR METEO	104 085 925	104 085 925	-	-	-	-
AP N° : 61-2017-1 - PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 007 600 000	10 000 000	9 599 999	213 500 000	284 500 000	490 000 001

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 MARS 2018**

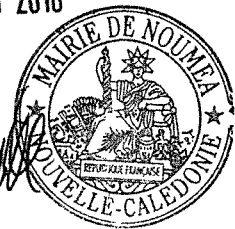
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

14 MARS 2018

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué
~~et~~ **14 MARS 2018**
et ~~publié~~ le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine Chimenti
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances